



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.22  
25 février 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission des entreprises, de la facilitation, du commerce  
et du développement  
Sixième session  
Genève, 18-21 février 2002  
Point 5 de l'ordre du jour

**INTÉGRATION DES QUESTIONS DE PARITÉ ENTRE LES SEXES DANS  
UNE OPTIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

**Recommandations concertées\***

1. La Commission a pris note des conclusions de la Réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale figurant dans le document TD/B/COM.3/40-TD/B/COM.3/EM.14/3.
2. La Commission a reconnu que l'intégration des questions de parité entre les sexes dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des politiques est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement. L'incorporation de la contribution, des perspectives et des priorités des femmes et des hommes est indispensable au succès des politiques et des programmes économiques.
3. La Commission invite donc les gouvernements, la communauté internationale et la CNUCED à examiner toutes les recommandations formulées par la Réunion d'experts dans les cinq domaines suivants: produits de base, commerce des services, politique en matière d'IED,

---

\* Adoptées à la séance plénière de clôture de la Commission, le jeudi 21 février 2002.

développement des entreprises et politique en matière de technologies de l'information et de la communication.

4. La Commission formule les recommandations ci-après dans le domaine de l'entrepreneuriat et des technologies de l'information et de la communication (TIC) et invite la communauté internationale, notamment la CNUCED, à tenir compte des besoins particuliers des PMA dans le cadre de leur mise en œuvre.

#### **A. Mesures recommandées au niveau national**

5. Les gouvernements sont priés de revoir et d'adapter les lois et la réglementation commerciale afin d'améliorer l'accès des femmes à la propriété des ressources économiques et à leur exploitation.

6. Les gouvernements sont priés de recueillir des statistiques ventilées par sexe sur l'entrepreneuriat et les TIC, afin de mieux évaluer l'impact de leurs politiques sur les hommes et sur les femmes.

7. Afin de s'assurer que les établissements financiers nationaux s'intéressent au marché mal desservi des femmes chefs d'entreprise, les gouvernements devraient:

- i) Encourager les banques commerciales à rendre publique la composition de leurs portefeuilles de prêts en fonction du sexe de leur clientèle;
- ii) Appuyer la mise en place de mesures novatrices d'aide financière à l'intention des femmes chefs d'entreprise telles que l'octroi de crédits spéciaux;
- iii) Favoriser la création de liens entre les prêteurs et les prestataires de services d'aide aux entreprises afin de soutenir les femmes chefs d'entreprise.

8. Compte tenu de l'importance du savoir et d'Internet, les gouvernements devraient veiller à ce que les femmes puissent accéder rapidement, de manière équitable et pour un coût modéré à Internet et aux TIC en prenant toutes les mesures nécessaires.

9. Afin que les femmes puissent saisir les chances offertes par Internet et par le commerce électronique, les gouvernements sont invités à lancer divers programmes de sensibilisation et de formation à leur intention, en particulier en milieu rural.

10. Pour que les femmes puissent tirer le meilleur parti possible des TIC, les gouvernements sont invités à accroître la proportion de femmes dans le secteur des technologies de l'information en prenant des mesures visant à augmenter le nombre d'étudiantes inscrites dans des cours d'enseignement des TIC et celui des femmes représentées au sein des organes chargés d'élaborer la politique en matière de TIC.

#### **B. Recommandations adressées à la communauté internationale**

11. Les organisations internationales compétentes devraient promouvoir des programmes de formation à l'intention des cadres et des employés des banques, afin de les sensibiliser aux besoins des femmes chefs d'entreprise et aux avantages qui pourraient être retirés de ce marché sous-exploité.

12. Les organisations internationales compétentes sont priées de recueillir des statistiques ventilées par sexe dans leur domaine de spécialisation.

13. La communauté internationale est invitée à appuyer les efforts déployés au niveau national pour mettre en place l'infrastructure permettant aux femmes d'accéder rapidement, de manière équitable et pour un coût modéré à Internet et aux TIC.

#### **C. Recommandations adressées à la CNUCED**

14. La CNUCED devrait:

a) Tenir compte de la parité entre les sexes dans toutes ses activités, selon que de besoin. À cette fin, une personne devrait être chargée dans chaque division de la CNUCED d'intégrer cet aspect dans tous les travaux de fond, sans nuire à la coordination d'ensemble confiée à la responsable des questions relatives aux femmes, nommée par le Secrétaire général;

b) Revoir ses programmes de renforcement des capacités, en particulier EMPRETEC et MED 2000, afin qu'ils tiennent compte des besoins des femmes chefs d'entreprise et puissent

fournir une formation et des conseils leur facilitant l'accès au financement, au financement électronique et au commerce électronique.

- c) En coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT):
  - i) Réaliser des analyses et des études de cas sur la parité entre les sexes et les TIC, en recensant les possibilités particulières que l'économie numérique offre aux femmes;
  - ii) Mettre au point des indicateurs ventilés par sexe et contribuer à la collecte de données sur les TIC et le secteur des télécommunications, afin de connaître l'impact des TIC sur les femmes et celui des femmes sur les TIC;
  - iii) Définir des mesures visant à intégrer les questions de parité entre les sexes dans l'élaboration de la politique nationale en matière de TIC, notamment dans le secteur des télécommunications, afin d'accroître la participation des femmes à l'économie numérique et de contribuer ainsi à la compétitivité des pays en développement;
  - iv) Élaborer des recommandations sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans la politique relative aux TIC qui seraient incorporées dans les conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information devant se tenir à Genève en 2003 et en Tunisie en 2005.

-----